

MAIRIE de GENOUILLÉ 86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers:

en exercice: 14 présents: 10 votants: 10

Date de la Convocation:
3 Octobre 2023
Date affichage de la convocation
3 Octobre 2023

OBJET

Délibération n°35 /2023 Aménagement espace multi activités Refus APD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Douze Octobre à 20 Heures 30 ,les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire **Présents**:, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, DELAGE Christelle, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy. Absents excusés: Marc BRETON, Sandra NIQUET, BOLLE Marie-Claire, GAUDIN Loïc

Absents:

Secrétaire de séance : Patrice TEXERAUD

Vu la délibération n°01-2022 désignant le cabinet CORSET ROCHE comme maître d'œuvre pour le projet d'aménagement d'espace multiactivités dans le Bourg de Genouillé,

Vu la présentation de l'APD (Avant projet définitif) par le cabinet CORSET ROCHE auprès des membres de la commission

Monsieur le Maire donne lecture de l'APD aux membres du conseil municipal

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- de ne pas valider l'APD Avant Projet Définitif
- demande à M. le Maire de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CORSET ROCHE
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, A Genouillé, le 16 Octobre 2023 Le Maire, Jean-Guy VALETTE



086-218601045-20231012-D35_2023-DE Reçu le 19/10/2023